

FICHE SIGNALÉTIQUE

 MERCIER
L'original du plancher de bois prévernir
planchersmercier.com

1. IDENTIFICATION

Identification du produit : Planchers de bois massifs et d'ingénierie pré-finis des collections :

COLLECTION Origins | COLLECTION Design+ | COLLECTION Elegancia | COLLECTION Emblem | COLLECTION Stellar | COLLECTION Source | COLLECTION Naked | COLLECTION Atmosphere | COLLECTION PRO | COLLECTION Element | COLLECTION Herringbone

Utilisation du produit : Planchers de bois résidentiels et commerciaux

Manufacturier : Les Planchers Mercier Inc., 330, rue des entrepreneurs, Montmagny, Québec, Canada, G5V 4T1

Numéro de téléphone : 1-800-463-7048

Numéro de téléphone d'urgence : 1-800-463-7048

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Urgence : Improbable dans les conditions normales d'utilisation. Les planchers ne posent aucun risque en particulier. Cependant, les poussières créées lors du sablage ou de la coupe, causent des effets d'irritation aux voies respiratoires, yeux et à la peau ainsi que des réactions allergiques. La poussière de bois est aussi reconnue pour provoquer de l'asthme industriel chez certains individus. Elle a aussi été liée aux cancer des sinus et nasales. Éviter d'inhaler les poussières. Choisir la protection respiratoire ainsi que les équipements de protection appropriés selon les tâches à exécuter et les niveaux de concentration de poussière.

Classification du produit

Cancérigène, catégorie 1A (poussière de bois)

Irritation cutanée, catégorie 2

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire, catégorie 2B

Toxicité pour certains organes cibles, catégorie 3

Mentions de danger

H350 - La poussière de bois peut causer un cancer du nasopharynx et/ou un cancer des cavités nasales et des sinus paranasaux par inhalation

H315 - Provoque une irritation cutanée

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H320 - Provoque une irritation des yeux

Poussière combustible

Conseils de prudence

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toutes autres sources d'ignition. Ne pas fumer.

P243 - Prendre des mesures de précautions nécessaires contre les décharges électrostatiques

P260 et P261 - Évitez de respirer les poussières

P280 - Porter un équipement de protection approprié. Dans le cas d'une mauvaise ventilation, porter un équipement de protection respiratoire approprié.

P362 et P363 - Retirer et laver tous les vêtements contaminés



Intervention

P302 + 352 - En cas de contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau et au savon

P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P305 + P351 + P338 - En cas de contact avec les yeux: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

P304 + P340 - Si inhalé et que la respiration devient difficile, transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P342 + P313 - Si les symptômes respiratoires persistent, consulter un médecin.

P370 + P378 - En cas d'incendie: Utiliser un agent extincteur approprié pour l'extinction (Se référer à la section 5)

Entreposage

P403 - Entreposer dans un endroit bien ventilé.

Élimination

P501 - Éliminer selon les recommandations du bureau régional de l'autorité environnementale ayant juridiction.

Autres dangers : S. 0



3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédient(s)	Numéro CAS	%
Poussière de bois	aucun	Généré comme sous-produit de coupe ou sablage



4. PREMIERS SOINS - POUSSIÈRES DE BOIS

Contact avec la peau : Laver la zone affectée avec de l'eau et du savon. En cas d'éruption cutanée, d'irritation persistante ou de dermatite, consulter un médecin.

Contact avec les yeux : Vérifier si la victime porte des lentilles cornéennes et dans ce cas, les retirer. Rincer les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Inhalation : En cas d'inhalation de la poussière de bois, amener la personne dans un endroit aéré. Si l'irritation, une toux sévère ou si la victime a de la difficulté à respirer, appeler un médecin.

Ingestion : Non-applicable

Symptômes et effets importants : La poussière de bois peut causer une irritation des voies respiratoires (sécheresse des muqueuses, éternuements, toux irritative, expectoration) et des difficultés respiratoires (écoulement nasal, saignement de nez, obstruction des voies respiratoires, bronchite). La poussière de bois peut aussi causer des irritations mécaniques des yeux et de la peau.



5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés : Eau, dioxyde de carbone (CO₂) et sables

Dangers spécifiques du produit dangereux : Le bois est combustible lorsqu'exposé à la chaleur et aux flammes. Lors d'opérations de sciage, advenant la présence de poussières de bois, cette dernière peut s'enflammer lors de contact avec des oxydants et acides forts.

Produits de combustion dangereux : Monoxyde et dioxyde de carbone

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements protecteurs couvrant tout le corps.



6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence : Porter des lunettes de sécurité, tout autre équipement de protection, tels que des gants et des respirateurs anti-poussières peuvent être nécessaires tout dépendant des conditions de poussières.

Méthodes et matériaux pour le confinement du nettoyage : Assurer une ventilation adéquate. La poussière de bois peut être aspirée ou pelletée pour la récupération ou l'élimination. Évitez de créer des conditions poussiéreuses. Placer la poussière de bois dans un contenant prévu à cette fin.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :

Certaines activités de coupe et de sablage peuvent produire de la poussière de bois. Dans ce cas, fournir une ventilation adéquate. Manipuler à l'écart des étincelles, flammes nues et toutes autres sources de chaleur.

Conditions de sûreté en matière de stockage : Conserver à l'écart de toute source d'ignition et des matériaux incompatibles.

Incompatibilités : Les agents oxydants forts, les huiles desséchantes et les acides forts. Éviter un contact avec les flammes ou toutes autres sources d'ignition.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

PARAMÈTRES DE CONTRÔLE :

Valeurs limites d'exposition professionnelle:

Nom chimique	RSST		ACGIH TLV	
	VEMP	VECD	TWA	STEL
Poussières de bois	10 mg/m ³	non-disponible	1 mg/m ³ selected hardwood total dust (Poussières de bois francs sélectionnés)*	10 mg/m ³ most softwood and harwood, total dust (La plupart des poussières de bois francs et tendres)*

* Traduction libre

RSST : Règlement sur la santé et sécurité du travail

VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

VECD : Valeur d'exposition de courte durée

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists (2015)

TLV : Threshold limit value

TWA : Time-weighted average

STEL : Short-term exposure limit

Indice biologique de l'exposition : Non-applicable

Contrôles d'ingénierie appropriés : Ventiler adéquatement, soit par des moyens naturels ou mécaniques, afin de respecter les valeurs d'exposition.

Mesures de protection individuelle : Aucune mesure de protection individuelle particulière n'est nécessaire lors de la manipulation des planchers (sans opération de coupe). La présence de poussières créées par des opérations de sciage pourrait nécessiter le port d'un appareil de protection respiratoire conforme aux réglementations en vigueur si les concentrations dans le milieu de travail sont supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelles. Des lunettes de sécurité sont aussi recommandées.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

1. Apparence : Varie en fonction de l'espèce de bois de la couleur et du type de fini

2. Odeur : Non applicable

3. Seuil olfactif : Non applicable

4. pH : Non applicable

5. Point de fusion/congélation : Non applicable

6. Point d'ébullition : Non applicable

7. Point éclair : Non applicable

8. Taux d'évaporation : Non applicable

9. Inflammabilité (solides et gaz) : Non applicable

10. Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité : 40 g/m³
(LEL pour la poussière du bois)

11. Tension de vapeur : Non applicable

12. Densité de vapeur : Non applicable

13. Densité relative : variable, en fonction des essences, de l'humidité et du mode de construction (massif ou ingénierie), généralement inférieure à 1.

14. Solubilité dans l'eau : nulle

15. Coefficient de partage n-octanol/eau : Non applicable

16. Température d'auto-inflammation : Variable (typiquement entre 204-260°C)

17. Température de décomposition : à partir d'environ 200°C

18. Viscosité : Non applicable

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Ce produit est stable dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique : Ce produit est stable dans les conditions normales d'utilisation

Risques de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse ne se produit dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter : Flammes et étincelles

Matériaux incompatibles : Éviter le contact avec des agents oxydants forts, des huiles desséchantes et des acides forts. Éviter un contact avec les flammes. Le produit peut s'enflammer à des températures supérieures à 200°C, en fonction de la durée d'exposition.

Produits de décomposition dangereux : dioxyde de carbone, acide formique, acide acétique, monoxyde de carbone, vapeurs inflammables et charbon de bois. Décomposition thermique (de 200 à plus de 500°C).

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Propriétés irritantes : peau (dermite), yeux (conjonctivite), voies respiratoires (sécheresse des muqueuses, éternuements, toux irritative, expectoration); difficultés respiratoires (écoulement nasal, saignement de nez, obstruction des voies respiratoires, bronchite)

Sensibilisation : Possibilité de sensibilisation de la peau et des voies respiratoires (asthme) à la poussière de bois

Toxicité pour la reproduction : Aucune donnée concernant les effets sur la reproduction n'a été trouvée dans les sources documentaires consultées.

Tératogénicité : Les données ne permettent pas de faire une évaluation adéquate de l'effet tératogène.

Mutagénicité : Les données ne permettent pas de faire une évaluation adéquate de l'effet mutagène.

Cancérogénicité : Plusieurs organismes tant nationaux qu'internationaux ont des données concernant la cancérogénicité de poussières de bois en général ou spécifiques à certaines poussières de bois :

- Le RSST (2007) ne rapporte pas de notation cancer pour les poussières de bois.
- Le CIRC (1995) classe les poussières de bois « Cancérogène pour l'homme (groupe 1) ».
- L'ACGIH (2007) classe :
 - le chêne et le hêtre comme « Cancérogène humain confirmé (groupe A1) » ;
 - le bouleau, l'acajou, le teck et le noyer « Cancérogène humain suspecté (groupe A2) » ;
 - toutes les autres poussières de bois « Non classifiable comme cancérogène pour l'homme (groupe A4) ».
- Le NTP (2005) classe les poussières de bois « Cancérogène reconnu chez l'humain (K) ».

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

1. Mobilité/migration : Non disponible

2. Persistance/Degravabilité : Non disponible

3. Bioaccumulation : Non disponible

4. Ecotoxicité : Non disponible

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

Élimination des résidus : L'élimination par enfouissement ou incinération est acceptable dans la plupart des régions. Il appartient, toutefois, à l'utilisateur de déterminer si l'élimination des déchets respecte les lois en vigueur. Si nécessaire, consulter le bureau régional de l'autorité environnementale ayant juridiction. Notez que la poussière de bois peut présenter un risque de combustion.

14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Numéro ONU : Non applicable

Désignation officielle : Non applicable

Classe de danger : Non applicable

Groupe d'emballage : Non applicable

Dangers environnementaux : Non applicable

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC : Non applicable

Précautions spéciales concernant le transport ou le déplacement : Non applicable

15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Non applicable

Avertissement

Planchers Mercier fournit les informations contenues dans le présent document de bonne foi, mais se dégage de toute responsabilité sur l'exactitude et la compréhension de cette dernière. Ce document se veut un guide pour la manipulation appropriée du matériel par une personne dûment formée qui utilise ce produit. Les personnes qui reçoivent l'information doivent exercer leur jugement indépendant afin de déterminer la pertinence de celle-ci pour une utilisation spécifique.

Planchers Mercier ne fait aucune déclaration ou garantie, explicite ou implicite, y compris, sans limitation, toute garantie de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier en ce qui concerne les informations énoncées dans le présent document ou le produit visé par ces informations. En conséquence, Planchers Mercier ne sera pas responsable des dommages résultant de l'utilisation de ce produit.